

RCS : SEDAN  
Code greffe : 0802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de SEDAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1989 B 00037  
Numéro SIREN : 350 540 951  
Nom ou dénomination : DUSSART DENIS

Ce dépôt a été enregistré le 22/02/2023 sous le numéro de dépôt 420



# SAS COLAS WILEMME & ASSOCIÉS

Experts-Comptables

contact@c-w-a.fr

## Siège social

**08200 SEDAN**  
6 Boulevard des  
Ecoissais BP 20166  
03 24 29 80 81

## Nos bureaux

**08110 CARIGNAN**  
ZAC de WE  
4 Rue Pierre Denaiffe  
03 24 22 08 13

**08000 CHARLEVILLE-  
MEZIERES**  
2 Rue de Flandre  
03 52 62 66 68

Dépôt N° 420 du

22 FEV. 2023

## **SARL DUSSART Denis**

17 Rue de l'Amiral Lancret BP1

08350 DONCHERY

Exercice clos le : 30 septembre 2022

**ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES**

1

## BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 - SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts).

N°15949\*04

Désignation de l'entreprise : <u>SARL DUSSART Denis</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>				
Adresse de l'entreprise <u>17 Rue de l'Amiral Lancret BP1 08350 DONCHERY</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>				
Numéro SIRET* <u>35054095100034</u>			Néant <input type="checkbox"/> *			
			Exercice N clos le, 30/09/2022			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA	*			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB	AC			
	Frais de développement*	CX	CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	22 088		
	Fonds commercial (1)	AH	AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	Terrains	AN	AO			
	Constructions	AP	AQ	27 726		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	669 932	119 276	
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	182 787	19 334	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	AV	AW				
Avances et acomptes	AX	AY				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
	Autres participations	CU	CV			
	Créances rattachées à des participations	BB	BC			
	Autres titres immobilisés	BD	BE	305	305	
	Prêts	BF	BG			
Autres immobilisations financières*	BH	BI	345	345		
TOTAL (II)		BJ	BK	1 041 793	902 533	139 259
STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	169 784		169 784
	En cours de production de biens	BN	BO			
	En cours de production de services	BP	BQ	81 224		81 224
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS	2 388		2 388
	Marchandises	BT	BU			
CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	2 177		2 177
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	498 317	5 169	493 147
	Autres créances (3)	BZ	CA	41 157		41 157
DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	CE			
	Disponibilités	CF	CG	40 907		40 907
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	3 095		3 095
	TOTAL (III)	CJ	CK	839 048	5 169	833 879
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	1A	1 880 841	907 703	973 138
Renvois : (1) Dont droit au bail :	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes:	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR		
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :	Créances :			

Copyright Groupe ISA (2022) ISALUMPIA

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

CERTIFIÉ CONFORME  
À L'ORIGINAL

Désignation de l'entreprise		SARL DUSSART Denis		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....26 000..... )	DA			26 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK )	DC			
	Réserve légale (3)	DD			2 600
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1 )	DF			
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * <input type="checkbox"/> EJ )	DG			315 302
	Report à nouveau	DH			
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI			76 457
	Subventions d'investissement	DJ			13 004
	Provisions réglementées *	DK			
		<b>TOTAL (I)</b>	DL		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
		<b>TOTAL (II)</b>	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
		<b>TOTAL (III)</b>	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			66 613
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI )	DV			16 558
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX			246 443
	Dettes fiscales et sociales	DY			210 161
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA				
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
		<b>TOTAL (IV)</b>	EC		539 775
	Ecarts de conversion passif *	<b>TOTAL (V)</b>	ED		
		<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE		973 138
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG			497 397	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

**CERTIFIÉ CONFORME  
À L'ORIGINAL**

3

## COMPTÉ DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 - SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL DUSSART Denis		Exercice N		Néant <input type="checkbox"/> *			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	61 416	FB	18 516	FC 79 933	
	Production vendue { biens * services *	FD	1 161 122	FE		FF 1 161 122	
		FG	769 578	FH		FI 769 578	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 992 117	FK	18 516	FL 2 010 633	
	Production stockée *					FM 26 402	
	Production immobilisée *					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP 37 073	
	Autres Produits (1) (11)					FQ 3 994	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>						FR 2 078 101
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS 44 782	
	Variation de stock (marchandises) *					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU 644 838	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV -7 094	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW 623 956	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX 21 118	
	Salaires et traitements *					FY 460 364	
	Charges sociales (10)					FZ 164 398	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA 28 533
			- dotations aux provisions				GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD
	Autres charges (12)						GE 3
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>						GF 1 980 898	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						GG 97 203	
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH (III)	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI (IV)	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL 8	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
<b>Total des produits financiers (V)</b>						GP 8	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR 826	
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
<b>Total des charges financières (VI)</b>						GU 826	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GV -818	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						GW 96 385	

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2032-NOT-SD


**CERTIFIÉ CONFORME  
À L'ORIGINAL**

Désignation de l'entreprise SARL DUSSART Denis Néant  \*

Table with columns for 'Produits exceptionnels', 'Charges exceptionnelles', and 'RÉSULTAT EXCEPTIONNEL'. Rows include categories like 'Produits exceptionnels sur opérations de gestion', 'Charges exceptionnelles sur opérations de gestion', and 'TOTAL DES PRODUITS'. Includes a detailed section for 'Détail des produits et charges exceptionnels' with sub-columns for 'Charges exceptionnelles' and 'Produits exceptionnels'.

Copyright Groupe ISA (2022) ISALUMPIA

REINVOIS

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD



Désignation de l'entreprise		SARL DUSSART Denis				Néant <input type="checkbox"/> *				
CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations						
				Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste				
		1		2		3				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ		DB		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD	22 088	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains			KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	[ Dont Composants L9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	[ Dont Composants M1		KM		KN		KO	
	Autres immobilisations corporelles	Installations gales, agencets*, aménagements des constructions	[ Dont Composants M2		KP	27 726	KQ		KR	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	[ Dont Composants M3		KS	730 928	KT		KU	77 595
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	112 164	KW		KX	
		Matériel de transport *			KY	67 137	KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	18 654	LC		LD	7 393
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes			LK		LL		LM		
	TOTAL III			LN	956 609	LO		LP	84 988	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M		8T	
Autres participations			8U		8V		8W			
Autres titres immobilisés			IP	305	IR		IS			
Prêts et autres immobilisations financières			IT	345	IU		IV			
TOTAL IV			LQ	649	LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			OG	979 347	ØH		ØJ	84 988		
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Révaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
		par virements de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence			Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
		1		2		3		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	IO		LV		LW	22 088	IX		
CORPORELLES	Terrains	IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets et am. des constructions	IS		MG		MH	27 726	MI	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ	19 315	MK	789 208	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencets, aménagements divers	IU		MM		MN	112 164	MO	
		Matériel de transport	IV		MP		MQ	67 137	MR	
		Matériel de bureau et informatique	IW		MS	3 227	MT	22 819	MU	
	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX	
		Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ		NA		NB	
Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF		
TOTAL III		IY		NG	22 543	NH	1 019 055	NI		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations		IØ		ØX		ØY		ØZ	
	Autres titres immobilisés		II		2B		2C	305	2D	
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	345	2G	
	TOTAL IV		I3		NJ		NK	649	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	22 543	ØL	1 041 793	ØM		

\*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-8



**CERTIFIÉ CONFORME  
À L'ORIGINAL**

PAULINE ...  
JANUARY 1912



5 bis

## TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFIP N° 2054 bis - SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts.)

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL DUSSART Denis					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
Exercice N clos le <span style="border: 1px solid black; padding: 2px;">30/09/2022</span>						
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement		Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6	
	Augmentation du montant brut des immobilisations  1	Augmentation du montant des amortissements  2	Au cours de l'exercice			Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)  5
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 <b>TOTAUX</b>						
<p>(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.</p> <p>(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.</p> <p>(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.</p> <p>(4) Ce montant comprend : a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4; b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.</p> <p>(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD) à la ligne "Provisions réglementées".</p>						
<b>CADRE B</b>	<b>DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL</b>					
1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....						
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....					-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....					=	
<p>Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.</p> <p>Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.</p> <p>Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.</p>						

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD



CERTIFIÉ CONFORME  
À L'ORIGINAL

Désignation de l'entreprise		SARL DUSSART Denis						Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	21 965	PF	123	PG		PH	22 088
<b>TOTAL I</b>		RK	21 965	RM	123	RN		RO	22 088
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst.générales, agencements et aménagements des constructions	PV	27 726	PW		PX		PY	27 726
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	662 252	QA	22 882	QB	15 202	QC	669 932
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	111 231	QE	197	QF		QG	111 428
	Matériel de transport	QH	52 908	QI	3 110	QJ		QK	56 018
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	14 705	QM	2 221	QN	1 585	QO	15 342
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
<b>TOTAL II</b>		QU	868 822	QV	28 410	QW	16 787	QX	880 445
<b>TOTAL GENERAL (I + II)</b>		ØN	890 787	ØP	28 533	ØQ	16 787	ØR	902 533
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissement	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV		
Autres immobilisations incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1		
<b>TOTAL I</b>	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5		
	Sur sol d' autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3		
	Inst. gales, agenc et am. divers	S5	S6	S7	S8	S9	T1		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4		
	Mat bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2		
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9		
<b>TOTAL II</b>	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8		
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO		
<b>TOTAL III</b>									
<b>Total général (I + II + III)</b>	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV		
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW		Total général non ventilé (NS+NT+NU)	NY		Total général non ventilé (NW-NY)	NZ		
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *							
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z9	
Primes de remboursement des obligations						SP			

7

## PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056 - SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4		
Désignation de l'entreprise <b>SARL DUSSART Denis</b> Néant <input type="checkbox"/> *							
PROVISIONS réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)*	3U	TD	TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR		
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU		
PROVISIONS pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y		
	<b>TOTAL II</b>	5Z	TV	TW	TX		
PROVISIONS pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D	
		- corporelles	6E	6F	6G	6H	
		- Titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5	
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X	
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S		
	Sur comptes clients	6T	5 169	6U	6V	6W	5 169
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y	6Z	7A	
	<b>TOTAL III</b>	7B	5 169	TY	TZ	UA	5 169
	<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>	7C	5 169	UB	UC	UD	5 169
Dont dotations et reprises	- d'exploitation - financières - exceptionnelles		UE	UF			
			UG	UH			
			UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10		
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.							

Copyright Groupe ISA (2022) ISALUMPLIA

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD


**CERTIFIÉ CONFORME  
À L'ORIGINAL**

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L' EXERCICE\*

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l' entreprise : SARL DUSSART Denis Néant  \*

Table with columns: CADRE A, ÉTAT DES CRÉANCES, Montant brut, A 1 an au plus, A plus d'un an. Rows include Créances rattachées à des participations, Prêts (1) (2), Autres immobilisations financières, Clients douteux ou litigieux, etc.

Table with columns: CADRE B, ÉTAT DES DETTES, Montant brut, A 1 an au plus, A plus d'1 an et 5 ans au plus, A plus de 5 ans. Rows include Emprunts obligatoires convertibles (1), Autres emprunts obligatoires (1), Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit, etc.

Copyright Groupe ISA (2022) ISALUMFIA



# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

**SARL DUSSART Denis**

**Du 01/10/2021 au 30/09/2022**

## FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2022 dont le total est de 973 137.87 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 76 457.33 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2021 au 30/09/2022.

Ces comptes annuels ont été établis le 05/01/2023.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

L'entité constate que la crise sanitaire (COVID-19) n'a pas d'impact significatif en raison de son activité.

## RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 30/09/2022 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

## IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

### Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

### Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

**SARL DUSSART Denis**

**Du 01/10/2021 au 30/09/2022**

## IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

### Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

### Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

### Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions	20 ans
- Agencement et aménagement des constructions	10 ans
- Installations techniques	10 ans
- Matériels et outillages industriels	5 ans
- Matériels et outillages	5 ans

## IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

### Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

## STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût moyen unitaire pondéré (CMUP).

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

**SARL DUSSART Denis**

**Du 01/10/2021 au 30/09/2022**

## **CRÉANCES**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## **PROVISIONS RÉGLEMENTÉES**

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.





# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

**SARL DUSSART Denis**

**Du 01/10/2021 au 30/09/2022**

CADRE A	IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d'exercice	Augmentations		
			suite à réévaluation	acquisitions	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL</b>				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles <b>TOTAL</b>	22 088			
CORP.	Terrains				
	Constructions				
	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales, agencés & aménagés construct.	27 726			
	Installations techniques, matériel & outillage industriels	730 928		77 595	
	Inst. générales, agencés & aménagés divers	112 164			
	Autres immos corporelles				
Matériel de transport	67 137				
Matériel de bureau & mobilier informatique	18 654		7 393		
Emballages récupérables & divers					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
<b>TOTAL</b>		956 609		84 988	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés	305			
	Prêts et autres immobilisations financières	345			
<b>TOTAL</b>		649			
<b>TOTAL GENERAL</b>		979 347		84 988	
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
		par virt poste	par cessions		
INCORP.	Frais d'établissement & dévelop. <b>TOTAL</b>				
	Autres postes d'immob. incorporelles <b>TOTAL</b>			22 088	
CORP.	Terrains				
	Constructions				
	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. gal. agen. amé. cons			27 726	
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.		19 315	789 208	
	Inst. gal. agen. amé. divers			112 164	
	Autres immos corporelles				
Matériel de transport			67 137		
Mat. bureau, inform., mobilier		3 227	22 819		
Emb. récupérables & divers					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
<b>TOTAL</b>			22 543	1 019 055	
FINANCIERE	Particip. évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés			305	
	Prêts & autres immob. financières			345	
<b>TOTAL</b>				649	

Mission de présentation des comptes annuels - Voir l'attestation du professionnel de l'expertise comptable

10/01/2022

**CERTIFIÉ CONFORMÉ  
À L'ORIGINAL**

37/82

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

**SARL DUSSART Denis**

**Du 01/10/2021 au 30/09/2022**

**TOTAL GENERAL**

22 543

1 041 793

14-00000-00000  
14-00000-00000

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

**SARL DUSSART Denis**

**Du 01/10/2021 au 30/09/2022**

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles		21 965	123		22 088
<b>TOTAL</b>		<b>21 965</b>	<b>123</b>		<b>22 088</b>
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales agen. aménag.	27 726			27 726
Inst. techniques matériel et outil. industriels		662 252	22 882	15 202	669 932
Autres immobs corporelles	Inst. générales agencem. amén.	111 231	197		111 428
	Matériel de transport	52 908	3 110		56 018
	Mat. bureau et informatiq., mob.	14 705	2 221	1 585	15 342
	Emballages récupérables divers				
<b>TOTAL</b>		<b>868 822</b>	<b>28 410</b>	<b>16 787</b>	<b>880 445</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>890 787</b>	<b>28 533</b>	<b>16 787</b>	<b>902 533</b>

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobs incorporelles							
<b>TOTAL</b>							
Terrains							
Constr.	Sur sol propre						
	Sur sol autrui						
	Inst. agenc. et amén.						
Inst. techn. mat. et outillage							
A. immo. corp.	Inst. gales, ag. am div						
	Matériel transport						
	Mat. bureau mobilier inf.						
	Emballages réc. divers						
<b>TOTAL</b>							
Frais d'acquisition de titres de participations							
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>							
<b>Total général non ventilé</b>							

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice

Mission de présentation des comptes annuels - Voir l'attestation du professionnel de l'expertise comptable

10/01/2022  
  
**CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL**  
 39/82

AMERICAN UNIVERSITY  
WASHINGTON, D.C.

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

**SARL DUSSART Denis**

**Du 01/10/2021 au 30/09/2022**

Frais d'émission d'emprunt à étaler  
Primes de remboursement des obligations

--	--	--	--

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

**SARL DUSSART Denis**

**Du 01/10/2021 au 30/09/2022**

## Détermination de la valeur actuelle

La valeur d'usage est retenue pour déterminer la valeur actuelle

### MOUVEMENTS DES DÉPRÉCIATIONS

#### SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

RUBRIQUES	Dépréciations début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Dépréciations fin de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Sur sol propre				
Constructions				
Sur sol d'autrui				
Inst. gales agen. aménag constr.				
Inst. techniques matériel et outillage industriels				
Inst. gales agen. aménag. divers				
Autres immobs corporelles				
Matériel de transport				
Mat. bureau et mob. informatique				
Emballages récupérables divers				
Immob. financières				
Titres mis en équivalence				
Titres de participations				
Autres				
<b>TOTAL</b>				
Stocks				
Créances				
Valeurs mobilières de placement				
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>				

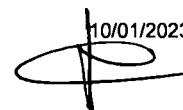
# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

**SARL DUSSART Denis**

**Du 01/10/2021 au 30/09/2022**

## TABLEAU DES STOCKS

	Stocks début	Augmentations	Diminutions	Stocks fin
Marchandises				
Matières premières	161 420.26	169 148.97	161 420.26	169 148.97
Autres approvisionnements	1 269.71	634.86	1 269.71	634.86
En cours de production de biens				
En cours de production de services	46 383.25	81 223.67	46 383.25	81 223.67
Produits	10 826.85	2 388.07	10 826.85	2 388.07
<b>TOTAL</b>	<b>219 900.07</b>	<b>253 395.57</b>	<b>219 900.07</b>	<b>253 395.57</b>

10/01/2023  


**CERTIFIÉ CONFORME  
À L'ORIGINAL**



RECEIVED  
MAY 10 1964

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

**SARL DUSSART Denis**

**Du 01/10/2021 au 30/09/2022**

## ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	345		345
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	6 185	6 185	
	Autres créances clients	492 132	492 132	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	-8 141	-8 141	
	Impôts sur les bénéfiques			
	Etat & autres coll. publiques	8 782	8 782	
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
Groupe et associés (2)	39 851	39 851		
Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	664	664		
Charges constatées d'avance	3 095	3 095		
<b>TOTAUX</b>		<b>542 913</b>	<b>542 568</b>	<b>345</b>
renvois	(1) Montant des			
	(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)			

10/01/2023

**CERTIFIÉ CONFORME  
À L'ORIGINAL**

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

**SARL DUSSART Denis**

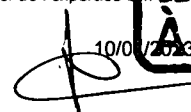
**Du 01/10/2021 au 30/09/2022**

## CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	3 095
Financières	
Exceptionnelles	
<b>TOTAL</b>	<b>3 095</b>

## PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	417
Disponibilités	
<b>TOTAL</b>	<b>417</b>

10/10/2023  




# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

**SARL DUSSART Denis**

**Du 01/10/2021 au 30/09/2022**

## ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine	66 613	24 235	42 378	
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	246 443	246 443		
Personnel & comptes rattachés	109 274	109 274		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	42 085	42 085		
Etat & Impôts sur les bénéfiques				
autres Taxe sur la valeur ajoutée	50 737	50 737		
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	8 066	8 066		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)	16 558	16 558		
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)				
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAUX</b>	<b>539 775</b>	<b>497 397</b>	<b>42 378</b>	

renvois	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	64 500
	Emprunts remboursés en cours d'exer.	39 154
	(2) Montant divers emprunts, dett/associés	540

10/01/2023

**CERTIFIÉ CONFORME  
À L'ORIGINAL**

1955-01-02 10:51:07  
10:51:07 10:51:07

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

**SARL DUSSART Denis**

**Du 01/10/2021 au 30/09/2022**

## PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

### PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

MONTANT

Exploitation

Financiers

Exceptionnels

### TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

## CHARGES À PAYER

### CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN

MONTANT

Emprunts obligataires convertibles

Autres emprunts obligataires

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

Emprunts et dettes financières divers

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Dettes fiscales et sociales

Dettes sur immobilisations et comptes rattachés

Autres dettes

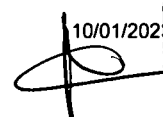
45

5 338

158 547

### TOTAL DES CHARGES À PAYER

**163 930**

10/01/2022  


**CERTIFIÉ CONFORME  
À L'ORIGINAL**

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

**SARL DUSSART Denis**

**Du 01/10/2021 au 30/09/2022**

## ENGAGEMENTS DONNÉS

	Autres	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Montant
Effets escomptés non échus Cautionnements, avals et garanties donnés par la société Engagements assortis de sûretés réelles Intérêts à échoir Assurances à échoir Autres engagements donnés : Contrats de crédits-bails Contrats de locations financement	1 523					1 523

**TOTAL (1) 1 523 1 523**

	Autres	Dirigeants	Provisions			Montant
Engagements en matière de pensions						

**TOTAL 1 523 1 523**

## ENGAGEMENTS REÇUS

	Autres	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Montant
Cautionnements, avals et garanties reçus par la société Sûretés réelles reçues Actions déposées par les administrateurs Autres engagements reçus						

**TOTAL**

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

**SARL DUSSART Denis**

**Du 01/10/2021 au 30/09/2022**

## DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES

	Dettes garanties	Montant des sûretés
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
<b>TOTAL</b>		



**DUSSART DENIS**  
**Société à responsabilité limitée**  
**au capital de 26 000 euros**  
**Siège social : 17 Rue l'Amiral Lancret BP 1**  
**08350 DONCHERY**  
**350 540 951 RCS SEDAN-08200**

**RAPPORT DE GESTION DE LA GÉRANCE**  
**À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**DU 01 FEVRIER 2023**

**Exercice clos le 30 septembre 2022**

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 30 septembre 2022 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

**ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ**

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Rien de particulier ne nous semble devoir être signalé sur ce plan.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Évolution prévisible et perspectives d'avenir

L'exercice en cours se déroule normalement et n'appelle aucun commentaire particulier.

**RÉSULTATS - AFFECTATION**

Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2022, le chiffre d'affaires s'est élevé à 2 010 633 euros contre 1 730 620 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 16,18%.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 67 469 euros contre 27 922 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 682 526 euros contre 502 423 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 35,85%.

DC

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 623 956 euros contre 635 813 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -1,86%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 21 118 euros contre 17 838 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 18,39%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 460 364 euros contre 378 595 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 21,60%.

Le montant des charges sociales s'élève à 164 398 euros contre 133 110 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 23,51%.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 28 533 euros contre 30 303 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -5,84%.

Le montant des autres charges s'élève à 3 euros contre 3 euros pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 1 980 898 euros contre 1 698 086 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 16,65%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 97 203 euros contre 60 457 euros pour l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de -818 euros (-455 euros pour l'exercice précédent), il s'établit à 96 385 euros contre 60 002 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 60,64%.

Le résultat exceptionnel pour l'exercice écoulé s'établit à 3 137 euros contre 4 722 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -33,57%.

L'impôt sur les sociétés de l'exercice écoulé ressort à 23 064 euros contre 14 247 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 61,89%.

Le résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2022 se solde ainsi par un bénéfice de 76 457,33 euros contre un bénéfice de 50 477,48 euros pour l'exercice précédent.

Au 30 septembre 2022, le total du bilan de la Société s'élevait à 973 138 euros contre 817 288 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 19,07%.

#### Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 76 457,33 euros.

Nous vous proposons de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2022 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	76 457,33 euros
A titre de dividendes aux associés Soit 100 euros par part	50 000,00 euros
Le solde En totalité au compte "autres réserves".	26 457,33 euros

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à **100 euros**,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2022 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à **49 900 euros**.

Le paiement des dividendes serait effectué à compter de ce jour et au plus tard le 30 juin 2023.

DC

Nous vous informons que les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

#### Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice : 30/09/2021

- Dividende global distribué : 50 000,00 euros
- Soit, par titre : 100,00 euros

Exercice : 30/09/2020

- Dividende global distribué : 8 500,00 euros
- Soit, par titre : 17,00 euros

Exercice : 30/09/2019

- Dividende global distribué : 60 000,00 euros
- Soit, par titre : 120,00 euros

#### Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons enfin d'approuver le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 4 054,16 euros.

#### CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous allons vous présenter le rapport spécial sur les conventions entrant dans le champ d'application de l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

Fait à DONCHERY, le 01 Février 2023

Celine DUSSART  
Gérante



**DUSSART DENIS**  
**Société à responsabilité limitée**  
**au capital de 26 000 euros**  
**Siège social : 17 Rue l'Amiral Lancret BP 1**  
**08350 DONCHERY**  
**350 540 951 RCS SEDAN-08200**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE**  
**L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**DU 01 FEVRIER 2023**

L'an deux mille vingt trois,  
Le premier Février,  
A dix heures,

Les associés de la société DUSSART DENIS, société à responsabilité limitée au capital de 26 000 euros, divisé en 500 parts de 52 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation faite par la gérance.

Sont présentes :

Madame Céline DUSSART, titulaire de 1 part sociale en pleine propriété,  
Société SOCIETE DUSSART HOLDING, titulaire de 499 parts sociales en pleine propriété,

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Madame Céline DUSSART, gérante associée.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR**

- Rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2022 et quitus à la gérance,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2022,
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion établi par la gérance.

Le Président donne lecture à l'Assemblée du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

DC

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### **PREMIERE RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée Générale approuve le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 4 054,16 euros.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 30 septembre 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **DEUXIEME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2022 s'élevant à 76 457,33 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	76 457,33 euros
A titre de dividendes aux associés Soit 100 euros par part	50 000,00 euros
Le solde En totalité au compte "autres réserves".	26 457,33 euros

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à **100 euros**,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2022 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à **49 900 euros**.

Le paiement des dividendes sera effectué à compter de ce jour et au plus tard le 30 juin 2023.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,

DC

- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,

- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués depuis la constitution de la Société ont été les suivants :

Exercice : 30/09/2021

- Dividende global distribué : 50 000,00 euros
- Soit, par titre : 100,00 euros

Exercice : 30/09/2020

- Dividende global distribué : 8 500,00 euros
- Soit, par titre : 17,00 euros

Exercice : 30/09/2019

- Dividende global distribué : 60 000,00 euros
- Soit, par titre : 120,00 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **TROISIEME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, approuve la convention mentionnée dans ce rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres votants.

### **QUATRIEME RÉOLUTION**

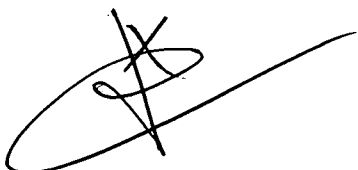
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par la gérante et les associés ou leurs mandataires.

Céline DUSSART



Société HOLDING DUSSART

